

COMMUNE DE VASLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 SEPTEMBRE 2014

Nombre de Membres : 19

Présents : 19

Votants : 19

L'An Deux Mil Quatorze le Vingt-Six Septembre à Vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Maison du Village « salle la Villageoise » sous la présidence de René-Claude TREMBLAY, Président de la Délégation Spéciale.

Date de Convocation : 22 Septembre 2014

PRESENTS : Jean-Marc GIRET, Adélaïde BIGUET, Denis CASPAR, Ingrid VEILLON, Guillaume PARNAUDEAU, Séverine ROMÉRO, Franck DADU, Sandrine FOUQUET-GRASSET, Olivier ROY, Sylvie BODIN, Sébastien PROUTIERE, Élodie BARCQ, Alain MASSÉ, Loréna GONZALEZ, Patrice FLEURY, Marie-Angèle PIED, Mickaël TIFFENEAU, Mireille MOUFFRANC et Bertrand FILLON

SECRETAIRE DE SEANCE : Sandrine FOUQUET-GRASSET

1°) Installation des nouveaux Conseillers Municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. René-Claude TREMBLAY, Président de la Délégation Spéciale, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents, installés dans leurs fonctions.

Mme. Sandrine FOUQUET-GRASSET a été désignée en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal (article 2121-5 du CGCT)

2°) Election du Maire

M. Alain MASSÉ, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du CGCT). Il a dénombré dix-neuf Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posé à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun

candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : M. Patrice FLEURY et Mme. Sylvie BODIN

Seul Jean-Marc GIRET s'est porté candidat.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a voté à bulletin secret en passant dans l'isoloir et a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Après constatation, sans toucher l'enveloppe, le Conseiller Municipal l'a déposée lui-même dans l'urne.

Le dépouillement du vote à bulletin secret a donné les résultats ci-après :

- Jean-Marc GIRET : 16 voix pour
- Ingrid VEILLON : 1 voix
- Nuls : 2 voix

M. Jean-Marc GIRET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Dès son élection, Jean-Marc GIRET, nouveau Maire de Vasles, remercie l'assemblée et fait une allocution de son nouveau titre en tant que Maire.

3°) Détermination du nombre d'Adjoints

Le Maire informe l'Assemblée qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit déterminer le nombre d'Adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif global du Conseil Municipal.

Compte tenu du nombre de Conseillers (19) la Commune peut donc disposer d'un maximum de CINQ ADJOINTS.

Le Conseil Municipal, DECIDE, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 19 voix pour : **D'APPROUVER la création de CINQ postes d'Adjoints au Maire**

4°) Elections des Adjoints

Il est procédé, dans les mêmes conditions et sous la présidence de M. Jean-Marc GIRET, élu Maire et des deux assesseurs, à l'élection des Adjoints. M. Le Maire a rappelé que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'Adjoints au Maire a été déposée.

M. Le Maire informe le Conseil Municipal des fonctions de chaque Adjoints proposés :

- 1^{ère} Adjointe : Adélaïde BIGUET → en charge de l'urbanisme et des Affaires Sociales
- 2^{ème} Adjoint : Olivier ROY → en charge des finances, des Activités Economiques, du Tourisme et de l'Agriculture
- 3^{ème} Adjoint : Denis CASPAR → en charge de la Vie Associative, des Actions Culturelles, des Jeunes et de la Communication
- 4^{ème} Adjoint : Guillaume PARNAUDEAU → en charge des Affaires Techniques, de la Voirie et des Bâtiments
- 5^{ème} Adjointe : Ingrid VEILLON → en charge des Relations Extérieures et des Ressources Humaines

Résultat du Vote de l'Élection des Adjoints à bulletin secret :

LISTE VASLES ENSEMBLE :
 .Adélaïde BIGUET, 1^{ère} Adjointe
 .Olivier ROY, 2^{ème} Adjoint
 .Denis CASPAR, 3^{ème} Adjoint
 .Guillaume PARNAUDEAU, 4^{ème} Adjoint
 .Ingrid VEILLON, 5^{ème} Adjointe

• 18 voix pour • Nuls : 1 voix

Ont été proclamés Adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste VASLES ENSEMBLE conduite par Mme. Adélaïde BIGUET. Ils ont pris rang dans l'ordre de la liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation.

Séance levée à 21h00

Séance du 26/09/2014

GIRET Jean-Marc		PROUTIERE Sébastien	
BIGUET Adélaïde		BARCQ Élodie	
ROY Olivier		MASSÉ Alain	
CASPAR Denis		GONZALEZ Loréna	
PARNAUDEAU Guillaume		FLEURY Patrice	
VEILLON Ingrid		PIED Marie-Angèle	
ROMÉRO Séverine		TIFFENEAU Mickaël	
DADU Franck		MOUFFRANC Mireille	
FOUQUET-GRASSET Sandrine		FILLON Bertrand	
BODIN Sylvie			